

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

AMBITION PLANETE VERTE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composé de Solactive Europe US Mid Cap 50-50 index NTR à partir 21/01/2022 et précédemment 70% MSCI Europe Small Cap + 30% MSCI USA Small Cap €, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion active, dynamique et de convictions sans contraintes géographiques, en investissant dans des entreprises, sélectionnées par le biais de critères extra-financiers et dont les activités principales ont un impact positif pour la planète.

Les activités de ces entreprises portent notamment sur un ou plusieurs des 3 grands secteurs environnementaux que sont les énergies alternatives (liées à la transition énergétique, ainsi qu'à la réduction des gaz à effet de serre par exemple), les nouvelles technologies (tels que par exemples l'efficacité énergétique, le changement climatique, l'impact de l'industrie) et l'économie circulaire (tels que par exemple la gestion et le traitement des eaux, des déchets, le recyclage) ainsi que tout ensemble de la chaîne de valeur associée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur de référence.

Les indices sont retenus en cours de clôture, exprimés en euro, dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser son objectif d'investissement, l'OPCVM est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des actions, en direct.

Dans un univers de valeurs américaines et européennes, un filtre d'exclusion permet d'éliminer toutes entreprises ayant une activité en liaison directe avec les hydrocarbures, l'armement et le tabac. Puis, un filtre de « liquidité » est appliqué pour exclure des sociétés cotées dont le flottant est inférieur à 300M€.

La gestion repose sur une approche « best in universe » via la recherche extra-financière réalisée par Sustainalytics, qui analyse les sociétés sur chacun des 3 piliers : Environnementaux (E), Sociétaux (S) et Gouvernance (G), pour déterminer une note ESG permettant de conserver 80% des entreprises les mieux notées dans l'univers d'investissement.

Par la suite, une analyse extra-financière sélectionne les valeurs en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires (CA) réalisé au sein de 8 critères environnementaux (l'efficacité énergétique, les bâtiments éco-responsables, les transports verts, la réduction de la pollution, les énergies renouvelables, l'eau, l'agriculture durable et la gestion des ressources), sur la base des données fournies par Sustainalytics sur les sociétés de l'univers restant.

Les analystes extra-financiers de Sustainalytics attribuent un pourcentage du CA dédié pour chacun des 8 critères environnementaux, permettant de la classer selon son « intensité verte », c'est-à-dire son impact positif pour la planète. Cette classification d'éco-activité définit les bornes d'allocation de l'OPCVM :

-Entre 50 et 100% du CA, la poche dite « pure d'éco-activités » où l'activité principale de la société a un impact immédiat sur l'environnement, représente de 20% à 100% des encours du fonds.

-Entre 10 et 50% du CA, la poche dite « d'éco-activités » où la transition environnementale est déjà à un stade avancé, représente de 0% à 80% des encours du fonds.

-Entre 0 et 10% du CA, la poche dite « de diversification » où l'équipe de gestion a identifié une reconversion stratégique de l'entreprise en faveur du développement durable, représente de 0% à 25% des encours du fonds. Le Fonds ne bénéficie pas d'un label ISR.

Dans l'univers d'entreprises ayant une « intensité verte », l'analyse qualitative et via des critères financiers va permettre de sélectionner puis de valider le choix de valeurs. L'OPCVM sera investi en

titres vifs, sélectionnés selon une approche qualitative menée sur les sociétés. Il s'agit d'analyser en profondeur : la croissance du chiffre d'affaires et le compte d'exploitation de la société (la capacité de l'entreprise à maintenir ses marges, à maîtriser ses coûts d'exploitation et de production, à dégager des cash flows disponibles) ; la structure de son bilan (son niveau d'endettement) ; la valorisation de l'entreprise (RSI, Beta, volatilité, P/E).

Une analyse macroéconomique de l'évolution des marchés et l'anticipation de son évolution par la société de gestion détermine le niveau d'exposition aux actions.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 100% sur les marchés actions de sociétés de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs, dont de 0% à 20% aux marchés des actions de petite capitalisation (entre 300 et 500 millions d'euros).
- De 0% à 10% en instruments de taux de tous émetteurs souverains, publics ou privés, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, via des OPC et des titres de créance négociables, dont :
 - De 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ;
 - De 0% à 10% en obligations convertibles.
- De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro telles que les devises USD, GBP, CHF, SEK, DKK, NOK, JPY, CAD, AUD, et SGD.

Cet OPCVM peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance négociables,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPC de droit français ou étranger.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et d'exposition des risques d'action, de taux et de change,
- dépôts, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

Période du : 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

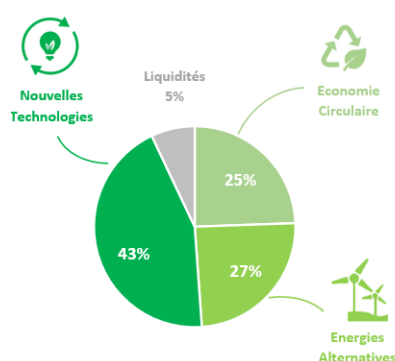
VL de la part C au 31 décembre 2022 : 98,11 €

VL de la part I au 31 décembre 2022 : 1004,83 €

Performance sur la période pour la part C : -14,25%

Performance sur la période pour la part I : -13,50%

Allocation par secteurs environnementaux au 01/01/2022



Dès le début du mois de janvier les indices actions ont stoppé leur ascension après avoir atteint des points historiquement hauts. Les emprunts d'Etats se sont fortement tendus tout au long du mois matérialisant les inquiétudes sur les pressions inflationnistes, sur l'arrêt des injections de liquidité des banques centrales et sur les « bruits de bottes » à la frontière ukrainienne. Cette reconstitution de la prime de risque a engendré une violente rotation sectorielle en sanctionnant les secteurs de croissance comme la technologie ou le luxe. Les investisseurs ont arbitré sur des valeurs cycliques comme les pétrolières, minières ou bancaires.

Les indices actions ont débuté un mouvement correctif à la fin du mois de février à la suite de l'invasion russe de l'ensemble du territoire Ukrainien. Une prime de risque s'est constituée sur toutes les classes d'actif laissant les marchés face à l'incertitude d'un enlisement du conflit :

Le bras de fer avec le monde occidental se traduit par une flambée des prix des matières premières énergétiques - notamment du gaz et du pétrole - dont l'Europe de l'Ouest est dépendante.

Cela renforce encore un peu plus les tensions inflationnistes. Le cycle de resserrement des Banques Centrales pourrait s'accélérer engendrant un service de la dette plus élevé pour les entreprises, les Etats et les ménages tout en bridant le redémarrage des économies.

L'Union Européenne réalise son fort degré de dépendance au gaz et au pétrole russe dont le prix s'est envolé (+150% pour le gaz européen depuis le début du conflit). Ces niveaux de prix astronomiques ont redonné de l'intérêt aux énergies alternatives, offrant un rebond significatif de cette poche sur laquelle des profits ont été pris. Le spécialiste américain des bio-carburants Renewable Energy Group a fait l'objet d'une OPA de Chevron. La société affiche une hausse de 53% sur mois ce qui a contribué à la performance mais aussi à porter la poche de diversification à 26%.

Le mois de mars a été le théâtre de fortes tensions de volatilité sur toutes les classes d'actifs. L'enlisement du conflit Russo-Ukrainien a propulsé sur des sommets les prix des matières premières notamment énergétiques et agricoles. Ces pressions inflationnistes viennent dégrader les emprunts d'Etats qui intègrent un resserrement monétaire plus rapide, appelé à peser sur la croissance. De son côté, la Chine est exposée à une nouvelle vague de Covid, la contraignant à un confinement partiel de grandes villes comme Shanghai ou Shenzhen. Pour autant, après avoir atteint un point bas au début du mois, les indices actions ont amorcé un rebond. Les primes de risque se normalisent à mesure que se profilent des possibilités d'apaisement du conflit.

La partie en énergies alternatives a été renforcée au cours du mois de mars, passant de 9% à 16%, avec l'entrée en portefeuille des sociétés exploitant des installations : Transalta Renewables et Acciona Energias Renovables. Les « pure players » de la transition énergétique offrant une solution de substitution aux énergies fossiles ont été très recherchés au cours du mois. De même pour les gestionnaires de déchets Clean Harbors ou Umicore. A contrario, les sociétés exposées à la construction résidentielle comme les fournisseurs de bois de charpente Canfor et West Fraser ou le constructeur Meritage Homes ont été les principales destructrices de la performance.

Le mois d'avril fut particulièrement difficile pour les marchés d'actions et les emprunts d'Etat. Les pressions inflationnistes inédites renforcées par les confinements massifs en Chine et la prolongation de la guerre en Ukraine, accentuent des velléités de ressernements monétaires plus rapides que prévu. La Réserve Fédérale est contrainte de relever drastiquement ses taux directeurs face à une inflation qui atteint 8,5% alors que la croissance du PIB s'est contractée de 1,4% au premier trimestre. L'indice phare américain S&P 500 enregistre sa plus mauvaise performance mensuelle depuis plus de 50 ans.

A contrario, la bonne surprise est venue des résultats des entreprises américaines et européennes dont plus de 80% des publications étaient au-dessus des attentes du marché.

Dans ce contexte, le volant d'intervention de liquidités a été conservé à hauteur de 7%.

Les bâtiments éco-responsables représentant 11,9% de l'actif du fonds ont été les principaux contributeurs de performance, aidés notamment par le forestier canadien West Fraser et le constructeur américain de maisons personnalisées Meritage Homes.

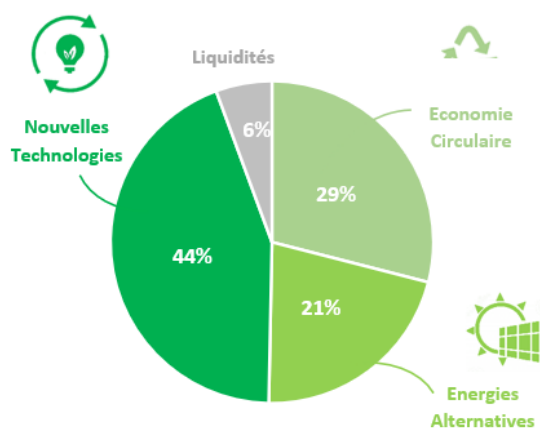
Exposé à seulement à 15% sur les énergies alternatives, ce secteur reste particulièrement volatile et souffre de la hausse conjointe des taux et du prix des métaux industriels. Les trois spécialistes du photovoltaïque aux Etats-Unis : Solaredge, Sunnova et Sunrun ont pesé sur la performance mensuelle.

La volatilité est restée très soutenue au cours du mois de mai, alimentée par la confirmation que les banques centrales aux Etats-Unis et en Europe allaient remonter significativement leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le conflit en Ukraine et la politique du « zéro covid » en Chine

ont accentué les tensions sur le niveau des prix, les chaînes d'approvisionnement et la confiance des ménages.

Les indicateurs d'activités dans l'industrie manufacturière et des services sont ressortis avec une moindre accélération, conduisant à une révision des perspectives de croissance de part et d'autre de l'Atlantique. Dans ce contexte, les emprunts souverains ont poursuivi leur progression, pénalisant particulièrement les valeurs dites « de croissance ».

Les vellétés de l'administration Biden d'assouplir certains droits de douane - notamment pour les panneaux solaires - a redonné de l'intérêt aux entreprises américaines de photovoltaïque. Ainsi, les sociétés Solaredge, Sunnova et Sunrun détenues dans le portefeuille ont bénéficié d'un très net rebond. A contrario, les valeurs exposées à l'électrification ont souffert d'une situation encore très tendue sur les chaînes d'approvisionnement et l'industrie manufacturière : Schneider, Prysmian et Hubbel ont été les principaux détracteurs de performance. Ce mouvement a permis de compléter la ligne de Rexel.



Point à mi-parcours : allocation par secteurs environnementaux au 30/06/2022

Le mois de juin achève un semestre rendu très complexe par la persistance des épidémies de Covid et de la guerre en Ukraine. Les banquiers centraux avancent sans la moindre visibilité sur l'évolution de l'inflation, alimentant les incertitudes des investisseurs sur toutes les classes d'actifs. La FED tente de flécher son cycle de durcissement monétaire pendant que la BCE prépare une remontée des taux directeurs sans engendrer la fragmentation de la Zone Euro. La croissance américaine faiblit à la suite de la perte de confiance des ménages mais demeure solide grâce à une situation de plein emploi. L'Europe concentre quant à elle ses efforts pour réduire son addiction aux approvisionnements russes dont les pressions inflationnistes laminent sa croissance.

Pour autant, le rebond sur les valeurs exposées au photovoltaïque s'est poursuivi au cours du mois ; ainsi, les sociétés Solaredge, Enphase et Sunrun (qui a été vendue sur la période) ont été les principales contributrices de performance. A contrario, le spécialiste belge de la valorisation des déchets Umicore a revu ses prévisions de résultats en baisse, subissant l'impact du ralentissement en Europe marqué par le ralentissement des chaînes de productions, notamment automobiles.

La poche des « nouvelles technologies » a été réduite à 44% (vs 52% le mois dernier) avec la vente du fabricant d'écran Oled Universal Display et du spécialiste du LED, Diodes Inc. La forte baisse des

marchés a été mise à profit pour profiter de points d'entrées attractifs sur Saint-Gobain, Air Liquide et Air Products.

Après trois mois de baisse consécutive sur les indices actions, le mois de juillet marque un solide rebond porté par les publications de résultats qui ont, dans l'ensemble, favorablement surpris des deux côtés de l'Atlantique. Pourtant, le contexte macroéconomique est resté morose et ne parvient pas à regagner la confiance des ménages, qui s'accroît face à la hausse des prix. Ceci contraint la BCE et la FED à remonter plus rapidement leurs taux directeurs, respectivement de 50 et 75 points de base. Pour autant, le rendement des emprunts d'État s'est détendu, les marchés considérant que le pic d'inflation a pu être atteint. L'Europe accuse le coût de la démission des premiers ministres italiens et britanniques, M. Draghi et B. Johnson. Christine Lagarde dévoile son plan « anti-fragmentation » pour mettre en œuvre une convergence des taux d'intérêt au sein de la zone euro.

Les velléités politiques d'accélérer la montée en puissance des énergies renouvelables a profité au secteur du photovoltaïque, notamment aux sociétés Solaredge, Enphase et Sunnova, détenues dans le fonds. Des bénéfices ont été réalisés sur cette poche qui a été réduite à 17% du portefeuille contre 21% le mois dernier.

La thématique du bois et des bâtiments éco-responsables dont les sociétés Meritage Homes, Canfor et West Fraser Timber figurent parmi les plus grosses positions, ont été fortement contributrices de performance. A contrario, les deux sociétés spécialisées dans l'eau Acea et Hera ont souffert du contexte politique en Italie.

L'intervention de J. Powell à Jackson Hole a marqué la fin du rebond des indices initié mi-juin. Malgré un niveau d'inflation moins élevé qu'attendu en juillet (8.5% contre 9,1% en juin), la Réserve Fédérale a été très claire quant à la poursuite du cycle de hausses de taux, au risque de faire entrer l'économie américaine en récession. Alors que d'excellentes publications de résultats avaient offert un beau rebond aux marchés d'actions, la violente hausse des taux souverains sur la deuxième partie du mois a enclenché de nombreuses prises de profits.

En Europe, le contexte est d'autant plus tendu que les prix du gaz et de l'électricité ont explosé à la suite de la rupture d'approvisionnement des gazoducs russes et des températures caniculaires, même si les cours du pétrole se sont détendus. La Chine, quant à elle, n'a pas été épargnée par la sécheresse ainsi qu'une recrudescence d'épidémie de covid.

Les Etats-Unis restent la zone privilégiée au regard de la dynamique du marché de l'emploi et de la capacité des entreprises à reporter la hausse des coûts sur leurs prix de vente. L'exposition en Amérique du Nord représente 64% de l'actif du fonds.

Le rebond des sociétés opérant sur les énergies alternatives a permis d'alléger encore ce secteur à 12% contre 17% le mois dernier, par les ventes de Sunnova Energy et Solaredge Technologies.

La poche de liquidités a été portée à 10%. Cette dernière permettra de saisir des opportunités sur cette fin de trimestre appelée à être très volatile.

A la rentrée, avec une détermination sans faille, les banquiers centraux ont poursuivi leur resserrement monétaire, accentuant le mouvement conjoint de hausse des taux souverain, de baisse des indices actions et d'appréciation du dollar. La FED et la BCE ont chacune relevé leurs taux directeurs de 75 points de base alors que les indices d'inflation continuent de surprendre à la hausse. La BoE a procédé à une hausse de 50 points en reportant la réduction de la taille de son bilan car le projet du nouveau gouvernement de Liz Truss, estimé à 150 Mds £, devrait plomber durablement les déficits. Si la dynamique américaine reste très soutenue grâce à la vitalité du marché de l'emploi (2 offres pour 1 chômeur), l'Europe de son côté reste sous la pression des prix de l'énergie et des incertitudes sur l'avenir politique de l'Italie à la suite de l'élection de Giorgia Meloni. Enfin, la Chine reste toujours meurtrie par sa politique zéro covid dans un contexte de crise immobilière.

Les valeurs canadiennes West Fraser Timber et Canfor spécialisées dans la production de bois pour les bâtiments et pour les chauffages à pellet ont particulièrement soufflé de ce contexte.

La poche de liquidités a été légèrement réduite à 8%. Cette dernière permettra de saisir des opportunités sur cette fin de trimestre appelée à être très volatile.

Le mois d'octobre fut marqué par les discours très durs des banquiers centraux insistant sur la nécessité de poursuivre leur cycle de resserrement monétaire. L'inflation américaine a ralenti moins vite que prévu, restant sur les niveaux élevés de 8,2% avec un marché de l'emploi toujours tendu. En Europe, la BCE a monté ses taux directeurs une nouvelle fois de 75 bps. Cette hausse est justifiée par des chiffres d'inflation ressortis en hausse de 10,7 % alors que les données économiques confirment une entrée en récession de l'Allemagne au quatrième trimestre. En géopolitique, la prime de risque s'est détendue en Europe : Giorgia Meloni, devenue 1ère Ministre de l'Italie, a rassuré l'Union Européenne sur la trajectoire de sa politique budgétaire et Rishi Sunak, qui succède à Liz Truss au poste de 1er Ministre britannique, affirmé sa priorité de rétablir « la stabilité économique et la confiance » au sein du pays. Enfin, la Chine a tenu son 20ème Congrès National du Parti communiste où, sans surprise, le mandat du Président Xi Jinping a été reconduit pour 5 ans alors que la gestion de la crise immobilière et sanitaire pénalise la croissance de la deuxième économie mondiale.

Des achats ont été effectués sur la partie énergie alternative : Enviva Partners et Orsted alors que le conflit russo-ukrainien dure aggravant la crise énergétique européenne. Une nouvelle société, récemment introduite en bourse a été mise dans le portefeuille, l'italienne De Nora qui présente un potentiel intéressant de croissance sur le marché des solutions pour les processus électrochimiques et pour le traitement de l'eau.

Le mois de novembre a été marqué par un soulagement sur les perspectives de ralentissement économiques. Le marché de l'emploi est resté extrêmement dynamique en Europe comme aux Etats-Unis, renforçant le scénario d'«atterrissage en douceur » des économies les prochains trimestres. L'inflation américaine a surpris à la baisse en octobre, ralentissant à 7,7 % contre 8,2 % en glissement annuel en raison notamment d'un tassement des prix de l'énergie. La FED a relevé une nouvelle fois ses taux de 0,75% pour les porter à 4%, en fléchissant un rythme de resserrement plus lent lors des prochaines réunions. D'autre part, l'issue des élections de mi-mandat a permis à Joe Biden de conserver le Sénat mais les Républicains resteront un frein à une politique budgétaire trop

expansionniste. En Chine, en dépit de la résurgence des contaminations de Covid, le gouvernement consent à assouplir sa politique sanitaire très contraignante. Ainsi, l'indice de Hong Kong a rebondi de 20%, l'Europe a gagné environ 7% alors que les Etats-Unis ont fait du « sur-place ».

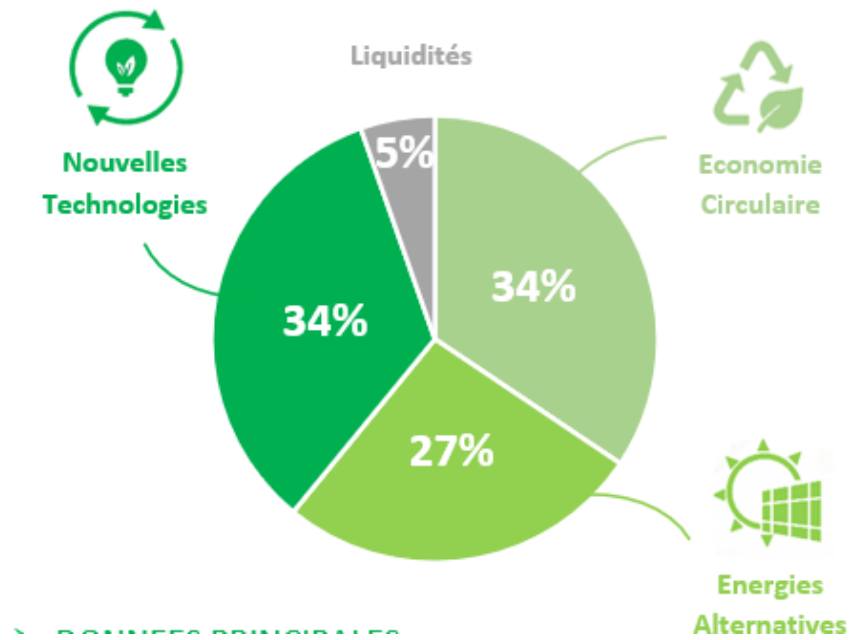
Sur le mois, la poche énergie alternative a été la meilleure contributrice de performance. Elle a été renforcée à 23% du portefeuille (contre 17% le mois dernier) sur des sociétés liées à l'énergie solaire. Aux Etats-Unis, les différents plans d'investissement (IRA) ont profité aux sociétés comme Shoals Technologies, Array ou Solaredge qui ont gagné respectivement +26%, +15%, +30%

A l'inverse, la partie nouvelle technologie a été réduite notamment les sociétés impliquées dans les semi-conducteurs (Silicon Labs & Besi).

Même si la récession attendue sera finalement plus modérée, le mois de décembre s'achève à l'image de l'année 2022 sur une correction conjointe des marchés actions et obligataires. La vigueur du marché de l'emploi s'est traduite par une posture encore très restrictive des banques centrales. La FED a poursuivi son resserrement monétaire avec un nouveau « tour de vis » de 50 points de base. Dans la foulée, la BCE et la BOE leur ont emboité le pas avec une hausse de taux de même ampleur. Même la Banque Centrale du Japon a mis fin à sa politique de soutien ultra-accommodante. Pourtant, l'inflation a commencé à montrer des signes de moindre accélération aux Etats-Unis malgré un prix du pétrole durablement élevé du fait des sanctions occidentales envers la Russie. En Chine, l'économie a été meurtrie par la nouvelle vague de Covid mais le relâchement des contraintes sanitaires a laissé augurer une reprise progressive de l'activité.

La poche énergie alternative a été augmentée à 27% (vs 24%) du portefeuille grâce un renforcement dans l'industrie photovoltaïque américaine via les équipementiers Array Technologies et Shoals Technologies. A l'inverse, les sociétés liées à l'hydrogène ont été réduites ou vendues (Ballard Power System, Plastic Omnium) face aux incertitudes liées à cette énergie et les décalages de projets. Le fonds est désormais équilibré entre les secteurs environnementaux avec quasiment 30% dans chaque catégorie (nouvelles technologies, économie circulaire, énergies alternatives) en conservant un léger volet de liquidité de 5%.

Allocation par secteurs environnementaux au 30/12/2022

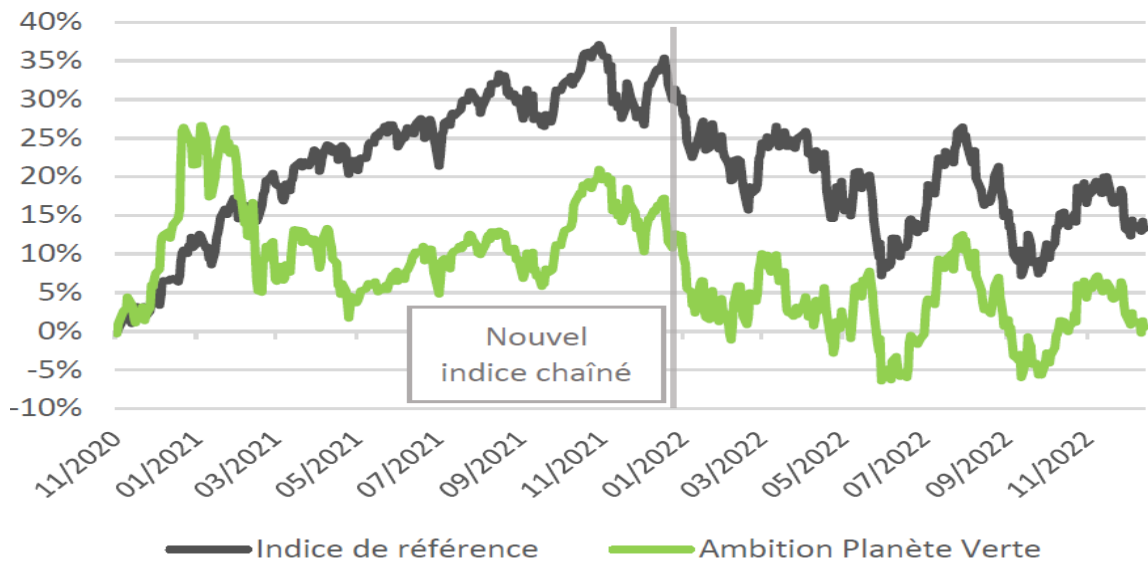


SITUATION DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2022

Principales positions :

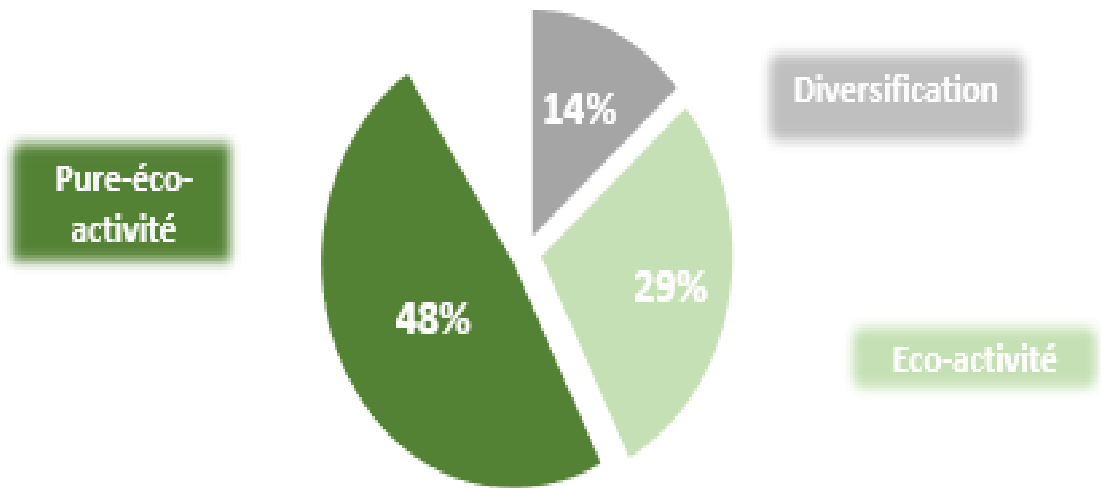
Valeurs	Poids
MERITAGE HOMES	4,76%
WIENERBERGER	3,91%
BEFESA	3,72%
ACUITY BRANDS	3,32%
AIR LIQUIDE	3,28%

Evolution de la performance du 18/11/2020 au 31/12/2022

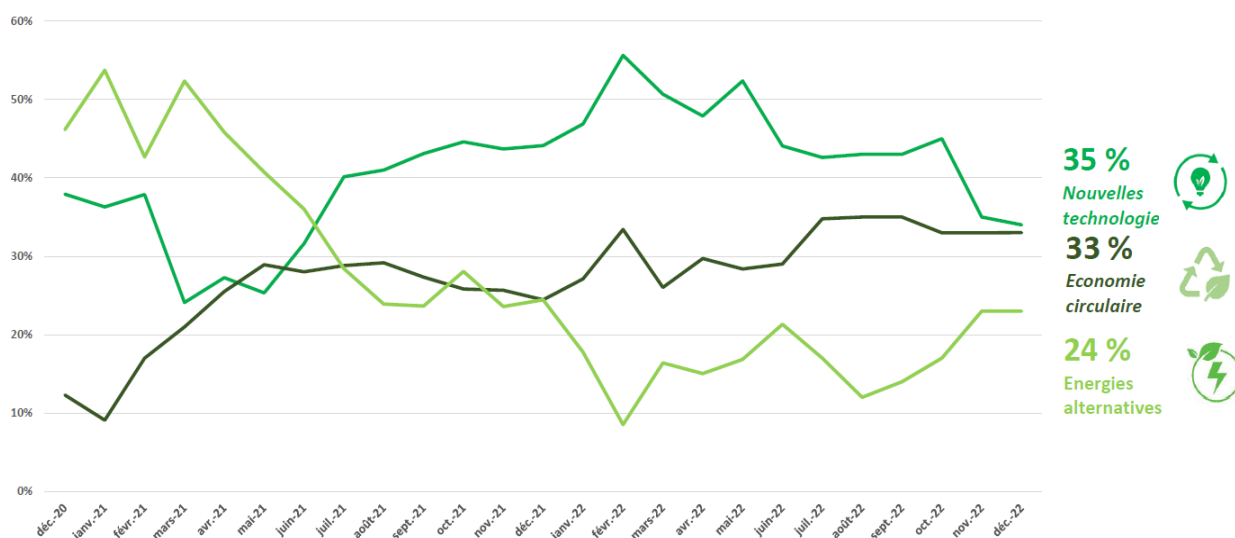


**Solactive Europe US Mid Cap 50-50 index NTR à partir 21/01/2022 et précédemment
70% MSCI Europe Small Cap + 30% MSCI USA Small Cap€*

Niveau d'intensité verte du chiffre d'affaires au 30/12/2022



Evolution de la répartition d'allocation sectoriel depuis décembre 2020



Source : Dauphine AM

Processus et critères ESG

La gestion repose sur une approche « best in universe » via la recherche extra-financière réalisée par Sustainalytics, qui analyse les sociétés sur chacun des 3 piliers : Environnementaux (E), Sociétaux (S) et Gouvernance (G), pour déterminer une note ESG permettant de conserver 80% des entreprises les mieux notées dans l'univers d'investissement.

Par la suite, un filtre extra-financier sélectionne les valeurs en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires (CA) réalisé au sein de 8 critères environnementaux (l'efficacité énergétique, les bâtiments éco-responsables, les transports verts, la réduction de la pollution, les énergies renouvelables, l'eau, l'agriculture durable et la gestion des ressources), sur la base des données fournies par Sustainalytics sur les sociétés de l'univers restant. Ces critères sont donnés à titre d'exemples et pourront évoluer dans le temps.

Les analystes extra-financiers de Sustainalytics attribuent un pourcentage du CA dédié pour chacun des 8 critères environnementaux, permettant de la classer selon son « intensité verte », c'est-à-dire son impact positif pour la planète. Cette classification d'éco-activité définit les bornes d'allocation de l'OPCVM :

- Entre 50 et 100% du CA, la poche dite « pure d'éco-activités » où l'activité principale de la société a un impact immédiat sur l'environnement, représente de 20% à 100% des encours du fonds.
- Entre 10 et 50% du CA, la poche dite « d'éco-activités » où la transition environnementale est déjà à un stade avancé, représente de 0% à 80% des encours du fonds.

- Entre 0 et 10% du CA, la poche dite « de diversification » où l'équipe de gestion a identifié une reconversion stratégique de l'entreprise en faveur du développement durable, représente de 0% à 25% des encours du fonds.

Les controverses sont des « incidents » auxquels font face les entreprises comme des accidents industriels liés à la pollution ou encore des pratiques anticoncurrentielles, agissant à terme sur l'évolution de la valorisation de la société. Notre prestataire de données extra-financières Sustainalytics, évalue la gravité des différentes controverses dont la notation évolue de 1 à 5 (5 étant le niveau de controverses maximal).

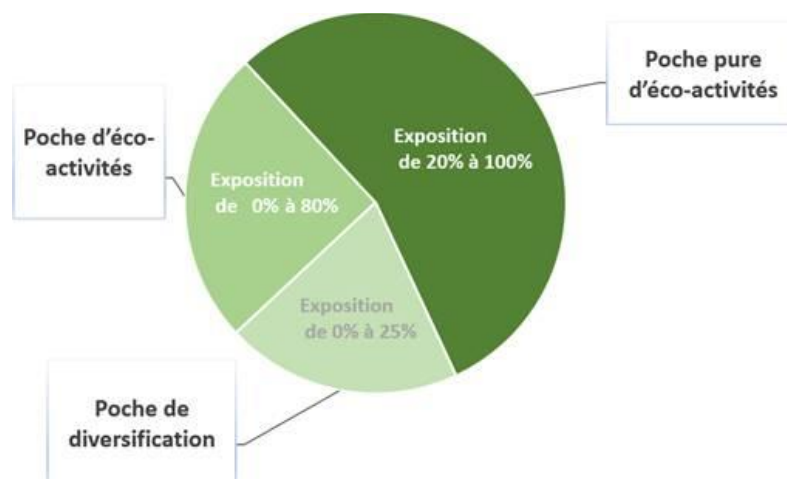
Dauphine AM effectue un suivi des controverses reposant sur les données extra-financières de Sustainalytics complétées par d'autres sources externes (Bloomberg, Médias, la recherche sell-side, etc).

En cas de controverse de niveau 5 sur une valeur détenue dans le portefeuille génère la rédaction d'un avis des équipes de gestion qui sera validé par le responsable de la gestion et transmis au RCCI. Si les conclusions sont défavorables, la valeur devra être sortie dans les 15 jours ouvrés qui suivent.

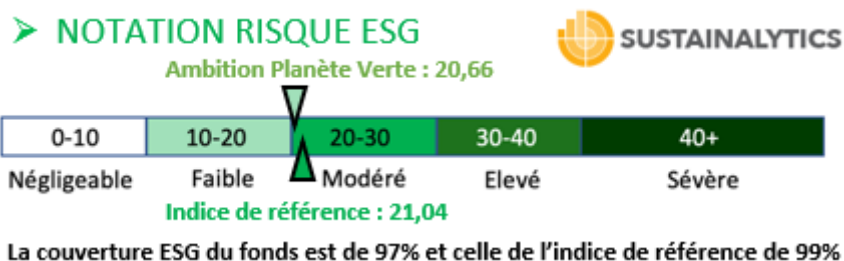
Une veille trimestrielle des controverses est effectuée.

L'OPCVM ne bénéficie pas d'un label ISR, toutefois le taux minimal d'analyse extra-financière du portefeuille est de 90% et portera uniquement sur l'investissement en actions.

Le fonds est classé article 9 selon la réglementation SFDR.



Note ESG au 30.12.2022



Principaux mouvements sur la période :

Janvier 2022

Achats	Ventes
OWENS CORNING	ORMAT TECHNOLOGIES
PRYSMIAN	ENVIVA PARTNERS
UNIVERSAL DISPLAY	BE SEMICONDUCTORS
CLEAN HARBORS	GEORG FISCHER

Février 2022

Achats	Ventes
DARLING INGREDIENTS	NEXTERA ENERGY
ON SEMICONDUCTOR	MKS INSTRUMENTS
ALFA LAVAL	NEOEN
DIODES	ADVANCED ENERGY

Mars 2022

Achats	Ventes
ACCIONA	HERA
TRANSALTA	RENEWABLE ENERGY
HUBBELL	ALFA LAVAL
MERITAGE HOMES	AMERESCO

Avril 2022

Achats	Ventes
XYLEM	DARLING INGREDIENTS
TOPBUILD	AIR LIQUIDE
BALLARD POWER SYSTEMS	SCHNEIDER ELECTRIC
PLASTIC OMNIUM	WEST FRASER

Mai 2022

Achats	Ventes
SIGNIFY	PRYSMIAN
ENPHASE ENERGY	OWENS CORNING NEW
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES	
REXEL	

Juin 2022

Achats	Ventes
SAINT-GOBAIN	TOP BUILD
AIR LIQUIDE	SUNRUN
AIR PRODUCTS	DIODES
SILICON LABS	UNIVERSAL DISPLAY

Juillet 2022

Achats	Ventes
BEFESA	ACCIONA ENERGIAS
HERA	WEST FRASER TIMBER
AMERICAN WATER WORKS	PLASTIC OMNIUM
AIR PRODUCTS	GEORG FISCHER
	SOLAREEDGE TECHNOLOGIES

Août 2022

Achats	Ventes
STANTEC	SUNNOVA ENERGY
WASTE CONNECTIONS	SOLAREDEGE TECHNOLOGIES
DARLING INGREDIENTS	ADVANCED ENERGY
BEFESA	CLEAN HARBORS
	XYLEM

Septembre 2022

Achats	Ventes
ORSTED	HUBBELL
MKS INSTRUMENTS	CLEAN HARBORS
DARLING INGREDIENTS	SILICON LABORATORIES
WASTE CONNECTIONS	
WACKER CHEMIE	

Octobre 2022

Achats	Ventes
INDUSTRIE DE NORA	WEST FRASER TIMBER
SOLAREDEGE TECHNOLOGIES	SILICON LABORATORIES
ENVIVA PARTNERS	
ALFEN	
ORSTED	

Novembre 2022

Achats	Ventes
SHOALS TECHNOLOGIES	SCHNEIDER ELECTRIC
ECOLAB	DARLING INGREDIENTS
INDUSTRIE DE NORA	BE SEMICONDUCTOR
WACKER CHEMIE	SILICON LABS
	ADVANCED ENERGY INDUSTRIES

Décembre 2022

Achats	Ventes
ECOLAB	PLASTIC OMNIUM
SENSATA TECHNOLOGIES	
REPUBLIC SERVICES	BALLARD POWER SYSTEMS
ARRAY TECHNOLOGIES	
SHOALS TECHNOLOGIES	

ANNEXE V

Modèle de déclaration périodique concernant les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1, 2 et 3 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5 du règlement (UE) 2020/852

Un investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nom du produit : **AMBITION PLANETE VERTE**

Identifiant de l'entité juridique :
969500CEBWHCXTDAB22

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? [cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> X Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : <u>75</u> % <input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : <u> </u> %	<input type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de <u> </u> % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques E/S, mais n'a réalisé aucun investissement durable



Les indicateurs de durabilité évaluent dans quelle mesure les objectifs durables du produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ? [indiquer l'objectif d'investissement durable de ce produit financier et décrire en quoi les investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable. S'agissant des produits financiers visés à l'article 5 du règlement (UE) 2020/852 et eu égard aux investissements ayant un objectif environnemental, indiquer à quels objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 dudit règlement a contribué l'investissement durable sous-jacent au produit financier. S'agissant des produits financiers visés à l'article 9, paragraphe 3, du règlement (UE) 2019/2088, indiquer en quoi l'objectif d'une réduction des

1

émissions de carbone était aligné sur l'Accord de Paris]

La gestion repose sur une approche « best in universe » via la recherche extra-financière réalisée par Sustainalytics, qui analyse les sociétés sur chacun des 3 piliers : Environnementaux (E), Sociétaux (S) et Gouvernance (G), pour déterminer une note ESG permettant de conserver 80% des entreprises les mieux notées dans l'univers d'investissement. Cet univers d'investissement correspond à la base de données « ESG Risk Ratings » de Sustainalytics, qui comporte environ 15 000 valeurs. Un monitoring annuel est effectué afin de prendre en compte les changements de notations et de mettre à jour la base de données d'exclusion. Sustainalytics analyse, évalue et détermine une notation Environnementale, Social et de Gouvernance (ESG) permettant de classer les valeurs selon 5 niveaux de risque.

Echelle de notation des risques :

0-10	10-20	20-30	30-40	40+
Négligeable	Faible	Modéré	Elevé	Sévère

Tout au long de l'année 2022, le produit financier a investi au minimum 75% de ses actifs dans des sociétés dites à « Eco Activité » ou « Pure Eco activité ». Cette proportion est de 86% à fin d'année 2022 par rapport à un objectif de 75%.

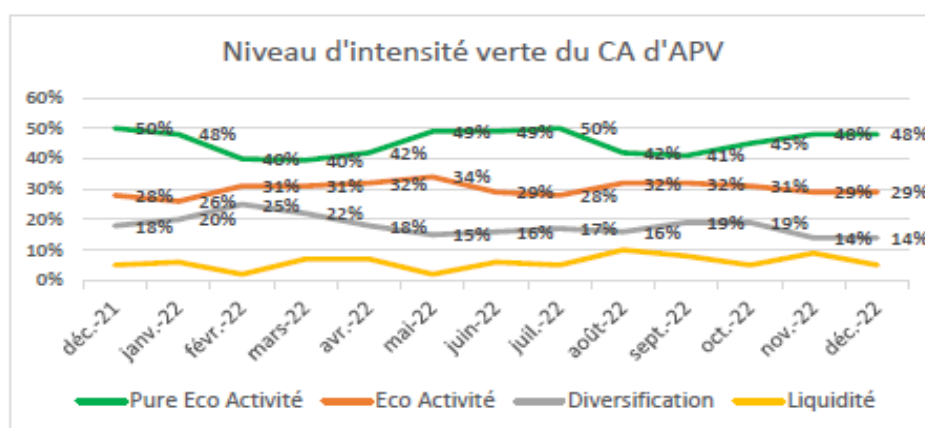
● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

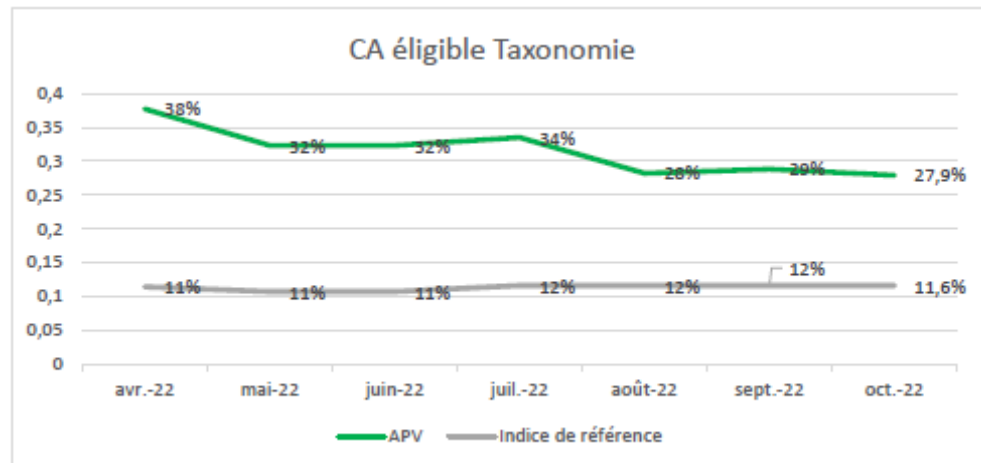
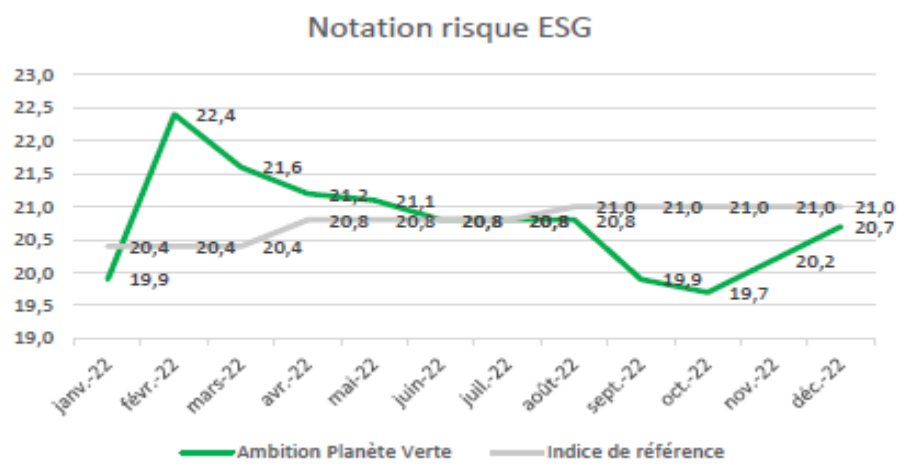
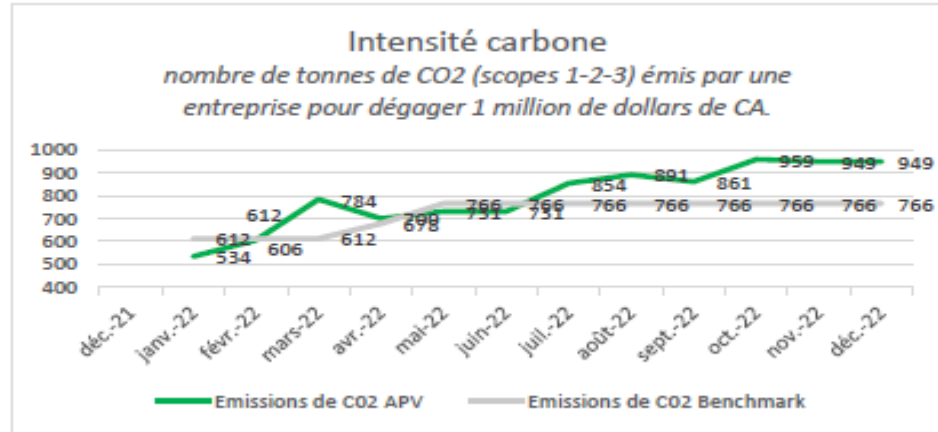
La couverture ESG du fonds est de 97% et celle de l'indice de référence de 99%.

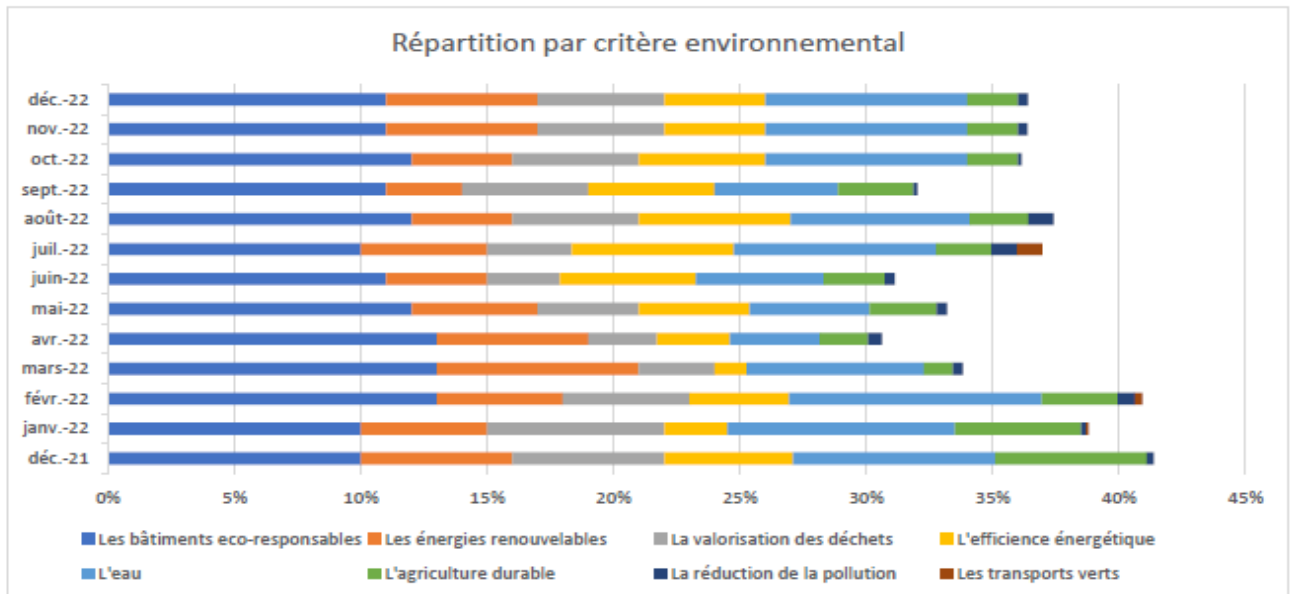
Sur le niveau d'intensité verte du chiffre d'affaires et la notation risque ESG, le produit financier a démontré une amélioration tout au long de l'année.

Sur la partie intensité carbone, un investissement a été réalisé en fin d'année qui est venu détériorer l'intensité carbone du fonds de manière significative. Pourtant l'investissement en question (DAIKIN Industries) est une société industrielle japonaise qui fabrique des pompes à chaleur (leader mondial) et permet d'améliorer significativement l'efficacité énergétique des bâtiments. D'ailleurs plus de 50% de son Chiffre d'affaires est considéré « soutenable » d'après Sustainalytics dans la catégorie « efficacité énergétique ».

Les graphiques ci-dessous reprennent les données Sustainalytics du produit financier Ambitions Planete verte et du benchmark.







... et par rapport aux périodes précédentes ? [inclure la question relative aux produits financiers lorsqu'au moins un rapport périodique précédent a été fourni conformément à la section 1 du chapitre V du règlement délégué (UE) 202x/xxx de la Commission]

Nous ne disposons pas les données pour les périodes précédentes

Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et relatives aux salariés, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption active et passive.

En quoi les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ? [inclure la question dans le cas où le produit financier comprend des investissements durables]

En excluant les secteurs controversés et en se concentrant sur les entreprises actives dans la transition énergétique, et en suivant les filtres (DNSH) cela a permis de ne pas avoir d'investissement qui ont causé des préjudices importants.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La SdG n'a pas eu recours aux PAI comme indicateur faute de pouvoir disposer de ces données extra-financière par notre fournisseur de données extra-financiers.

Les investissements durables étaient-ils alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Oui, ces principes étant intégrés dans la méthodologie de notation ESG de Sustainalytics. L'outil de notation évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données externes (Bloomberg, médias, recherche sell-side etc.)



Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ? *[inclure ce paragraphe si le produit financier a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité]*

Les indicateurs des PAI sont pris en compte dans le premier filtre Do Not Significantly Harm (DNSH) lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité),*
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur,*
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme,*
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.*

Dans le cas où, à cause de variations de marché, le critère des 75% n'est plus atteint, vente des actifs concernés pour rester >75% et ainsi respecter les indicateurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements durables de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **[compléter]**

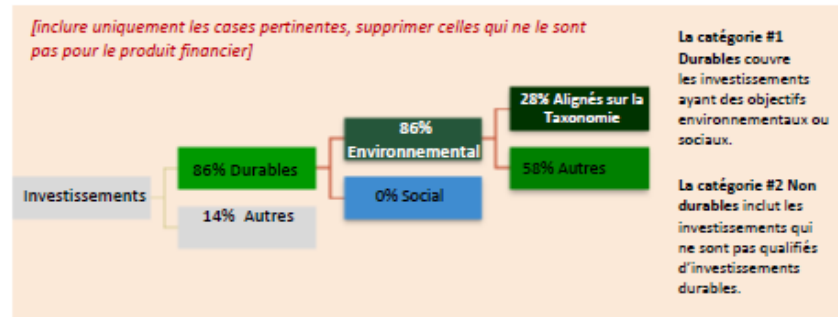
Principaux investissements	Secteur	% de l'actif	Pays
MERITAGE HOMES	PURE ECO ACTIVITE – Construction de logements	4.8%	USA
WIENERBERGER	ECO ACTIVITE – Matériaux de construction	3.9%	Autriche
BEFESA	PURE ECO ACTIVITE – Recyclage industriel	3.7%	Allemagne
ACUITY BRANDS	ECO ACTIVITE – Appareils d'éclairage	3.3%	USA
CANFOR CORP	ECO ACTIVITE – Sylviculture	3.3%	CANADA



Quelle était la proportion des investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation d'actifs illustre la part des investissements dans des actifs spécifiques.



- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?

NON



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

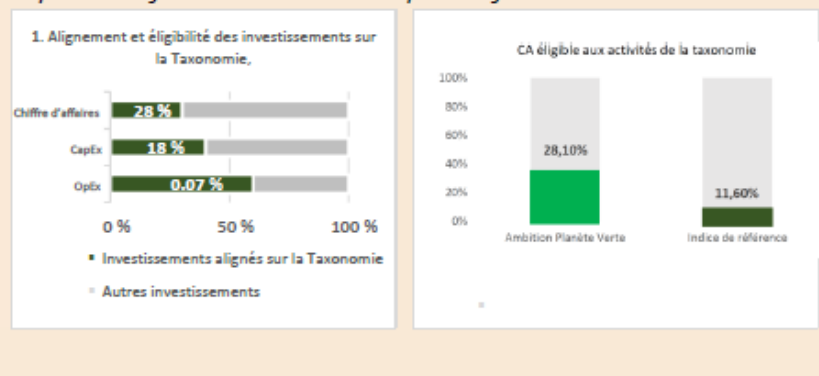
[inclure la remarque uniquement pour les produits financiers visés à l'article 5 du règlement (UE) 2020/852]

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en part des éléments suivants :

- chiffre d'affaires, en reflétant la part du chiffre d'affaires des activités vertes des sociétés dans lesquelles l'entité investit ;
- dépenses d'investissement (CapEx), en indiquant les investissements verts réalisés par les sociétés en portefeuille, par

[inclure le paragraphe concernant les produits financiers visés à l'article 5 du règlement (UE) 2020/852 et une explication de la proportion des investissements qui consistent en des expositions souveraines lorsque le participant aux marchés financiers ne peut évaluer dans quelle mesure ces expositions contribuent aux activités économiques alignées sur la Taxonomie. Conformément à l'article 67a, point b), alinéa i), indiquer si la conformité des investissements avec la Taxonomie a fait l'objet d'une assurance de la part des commissaires aux comptes ou d'un examen de la part de tiers et, dans l'affirmative, le nom du (des) commissaire(s) aux comptes ou du (des) tiers. Conformément à l'article 67a, point b), alinéa iv), indiquer les modalités selon lesquelles des informations équivalentes ont été obtenues directement auprès des sociétés en portefeuille ou de tiers]

Les graphiques ci-dessous montrent, en vert, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxonomie, le premier graphique présente l'alignement du produit financier sur la Taxonomie en regard de l'ensemble des investissements qui le composent, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique illustre l'alignement sur la Taxonomie uniquement en regard des investissements autres que les obligations souveraines.



[inclure la remarque concernant les produits financiers visés à l'article 5 du règlement (UE) 2020/852

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

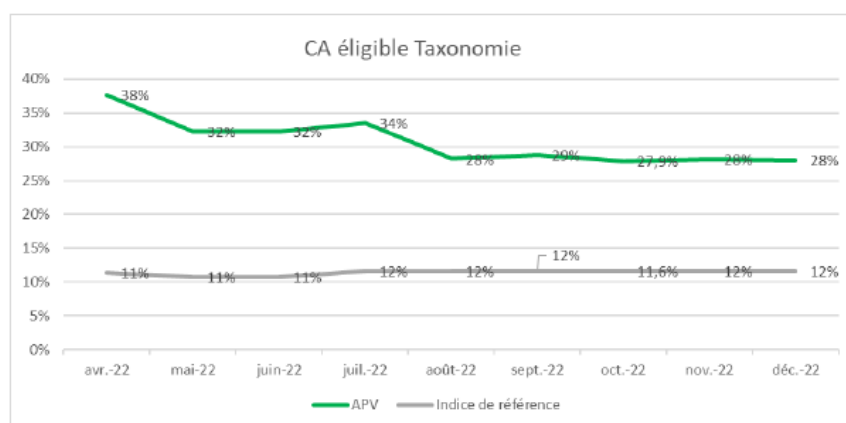
- **Quelle était la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?** [inclure une ventilation des proportions des investissements au cours de la période de référence]
- **Donnée non suivie**



Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ? [inclure la question uniquement pour les produits financiers visés à l'article 5 du règlement (UE) 2020/852 lorsque le produit financier comprenait des investissements ayant un objectif environnemental qui investissaient dans des activités économiques qui ne sont pas des activités économiques durables sur le plan environnemental et expliquer pourquoi le produit financier a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la Taxonomie]

[inclure la remarque concernant les produits financiers visés à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 qui consistent dans des activités économiques environnementales qui sont pas des activités économiques durables sur le plan environnemental]

Les investissements durables ont un objectif environnemental qui ne prennent pas compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques en termes de la Taxonomie de l'UE.



(donnée avant avril 2022 non fournies par notre provider extra financier)



Quelle était la part des investissements durables sur le plan social ? [inclure la question uniquement lorsque le produit financier comprend des investissements durables ayant un objectif social]

0%



Quels investissements ont été inclus sous « non durables », quel était leur objectif et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce sont des investissements dans des sociétés liées à la transition énergétique mais qui ne sont pas reconnues comme telles par Sustainalytics. Toutes ces sociétés ont une note de risque ESG < 43.

On peut retrouver des sociétés comme Air Liquide (leader dans l'hydrogène) ou Waste Connections (recyclage des déchets) des sociétés non notées par Sustainalytics (De Nora, leader dans les électrolyseurs pour la Production d'hydrogène vert).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Des contacts réguliers avec Sustainalytics et des créations d'univers de sociétés compatibles avec nos critères d'investissements durables ont été réalisées pour dénicher des entreprises au cœur de la transition énergétique.

L'objectif d'investissement durable est piloté tous les mois lors de réunion de gestion.



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence de durabilité ? [inclure le paragraphe uniquement pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088, et indiquer où se trouve la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné]

Les résultats ont été présentés plus haut.

[inclure la remarque pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice du marché général ?**
le SOLACTIVE EUROPE US MID CAP 50-50 INDEX NTR (SEUUS50N Index) est un indice

9

calculé et publié par Solactive regroupant les principales moyennes capitalisations boursières américaines et européennes. Il est libellé en euro, pondéré par le flottant et rebalancé trimestriellement. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SLOEWT0>. Il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille. En revanche, la note Sustainalytics et le taux de couverture ESG de l'OPCVM sont comparés avec l'indicateur de référence.

- **Quelle a été la performance du produit financier en regard des indicateurs de développement durable visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Résultats présentés plus haut

- **Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

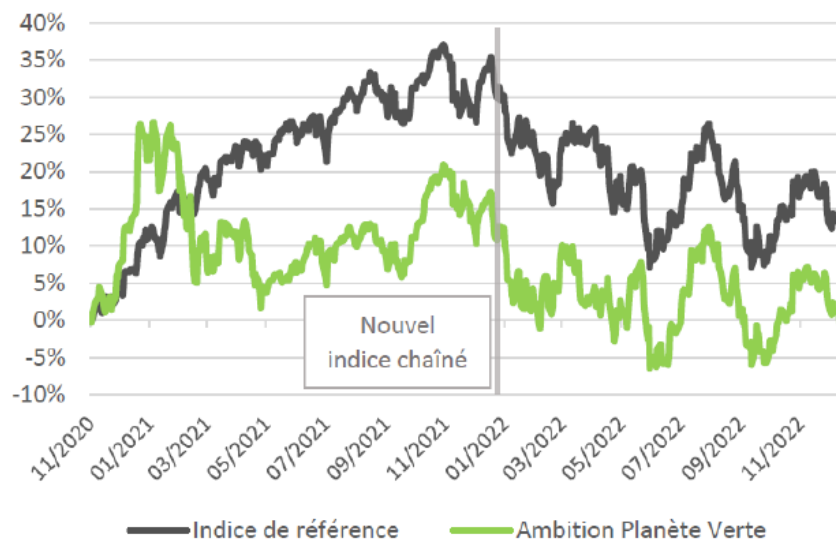
- Résultats présentés plus haut

- **Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice du marché général ?**

Performances cumulées	1 mois	2022 (YTD)	Création *
Fonds	-5,34%	-14,25%	-1,89%
Indice de référence **	-5,64%	-17,11%	+14,24%

*Depuis le 18/11/2020

**Solactive Europe US Mid Cap 50-50 index NTR à partir 21/01/2022 et précédemment 70% MSCI Europe Small Cap + 30% MSCI USA Small Cap €. La performance passée ne préjuge pas des résultats présents ou futurs.



**Solactive Europe US Mid Cap 50-50 index NTR à partir 21/01/2022 et précédemment
70% MSCI Europe Small Cap + 30% MSCI USA Small Cap€*

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

AMBITION PLANETE VERTE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants par la gestion quantitative. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Les modalités de rémunérations qui sont appliquées au sein de Dauphine AM respecteront les dispositions communes à l'AFG, l'AFIC et l'ASPIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion.

Dauphine AM applique la politique de rémunération suivante :

- S'agissant des dirigeants : ils perçoivent une rémunération fixe conforme aux standards de la profession. Des rémunérations variables (tels que bonus ou primes) peuvent être allouées en fonction des résultats et du niveau des fonds propres réglementaires de la société. En leur qualité d'associés de Dauphine AM, ils peuvent bénéficier en outre, d'éventuelles distributions de dividendes si la trésorerie et le niveau des fonds propres de Dauphine AM le permet à la fin de chaque exercice.
- Pour les autres gérants, conseillers et les autres salariés : l'essentiel de la rémunération est fixe, en fonction des conditions de marché en vigueur. Des primes pourront être décidées par les dirigeants en fonction de la qualité du travail fourni et en cas de résultats positifs de la société et si sa trésorerie le permet.

Par ailleurs, et conformément aux principes édictés par la directive OPCVM 5, les dirigeants de Dauphine AM s'engagent à respecter les règles en matière de rémunération variable et ont décidé de les plafonner à 100 000 euros bruts.

Sont également pris en compte pour la rémunération du personnel la conformité aux règles de bonne conduite. En termes de preneurs de risques, sont visés les dirigeants et les gérants financiers à ce jour.

S'agissant des conseillers en gestion de patrimoine, il ne dispose d'aucun pouvoir de gestion et leur rôle n'a pas d'impact significatif sur le profil de risque de la société. Ils suivent les process internes et les allocations préconisées et validées par les gérants.

Leurs salaires sont par ailleurs dans la moyenne de marché sans pour autant être significatifs et leur rémunération variable est inférieure au seuil précité de 100 000 euros bruts. Tous ces éléments ont conduit Dauphine AM à ne pas les intégrer dans les preneurs de risque.

En termes de critères ESG, le caractère exceptionnel du versement d'une prime n'entraîne pas systématiquement la prise en compte des risques en matière de durabilité dans la rémunération.

Plus de précisions pourront être apportées sur simple demande auprès de la direction de la société.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Frais : mise à jour du tableau des frais facturés au fonds au niveau des commissions de surperformance

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout de précisions relatives à la mesure de l'objectif durable du fonds dans le paragraphe relatif à l'indicateur de référence

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout de la définition et des modalités de suivi des controverses, dans les stratégies utilisées

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout de la mention suivante dans les stratégies utilisées : Au vu de son processus de gestion, le fonds Ambition Planète verte est classé article 9 selon la réglementation SFDR.

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout du risque de durabilité, dans le profil de risque

01/01/2022 Frais : Mise à jour du paragraphe descriptif relatif à la commission de surperformance, afin de prendre en compte les dernières orientations de l'ESMA

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour des informations d'ordre commercial au niveau des critères ESG

24/01/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'objectif de gestion

24/01/2022 Caractéristiques de gestion : Changement d'indicateur de référence, auparavant : 70% MSCI EUROPE SMALL CAP NET RETURN et 30% MSCI USA SMALL CAP NET TOTAL RETURN, dorénavant : SOLACTIVE EUROPE US MID CAP 50-50 INDEX NTR

24/01/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif à l'indicateur de référence

24/01/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Mise à jour du paragraphe relatif aux caractéristiques de la part C. Le montant minimum de souscription initiale est d'une part (et non 100?).

24/01/2022 Frais : Mise à jour du paragraphe de commission de surperformance

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout d'un paragraphe relatif au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie

02/11/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout de la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers dérivés à titre d'exposition

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	11 466 507,12	13 067 523,40
Actions et valeurs assimilées	11 466 507,12	13 067 523,40
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	11 466 507,12	13 067 523,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 778,17	18 590,08
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 778,17	18 590,08
Comptes financiers	764 353,95	698 651,26
Liquidités	764 353,95	698 651,26
Total de l'actif	12 233 639,24	13 784 764,74

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	12 448 904,05	14 387 211,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-198 380,08	-375 860,87
Résultat de l'exercice (a, b)	-132 691,88	-288 636,47
Total des capitaux propres	12 117 832,09	13 722 714,23
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	115 807,15	62 050,51
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	115 807,15	62 050,51
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	12 233 639,24	13 784 764,74

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	150 238,01	121 134,87
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	150 238,01	121 134,87
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 167,78	1 893,68
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 167,78	1 893,68
Résultat sur opérations financières (I - II)	149 070,23	119 241,19
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	282 768,46	216 442,73
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-133 698,23	-97 201,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 006,35	-191 434,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-132 691,88	-288 636,47

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013528304	3,21 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013528312	2,47 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0013528304	Néant
I	FR0013528312	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013528304 C

15% TTC en cas de surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence. Même en cas de performance négative une commission de surperformance pourra être prélevée. En cas de sous performance, celle-ci viendra en déduction des surperformances les années suivantes sur une période extensible de 5 ans.

1. La commission de surperformance calculée selon la méthode indiquée est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et un fonds indicé réalisant la performance de son indicateur de référence SOLACTIVE EUROPE US MID CAP 50-50 INDEX NTR (SEUUS50N Index) sur l'exercice et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions et de rachats que le FCP réel.

2. La performance du fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

3. En cas de surperformance de la valeur liquidative de la part par rapport à son indicateur de référence, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

4. Dans le cas de sous-performance du Fonds par rapport à son indice de référence, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

5. Si, la performance de la part est supérieure à celle de son indicateur de référence à la fin de la période de référence, une commission est prélevée. Une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

6. Si, la performance de la part est inférieure à celle de son indicateur de référence à la fin de la période de référence, aucune commission n'est constatée :

- quand la période de référence de l'OPCVM est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, la performance cumulée à la fin de chaque période de référence est constatée. Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence. Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de décembre et sont d'une durée d'un an. En cas de rachat de parts, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Part FR0013528312 I

15% TTC en cas de surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence. Même en cas de performance négative une commission de surperformance pourra être prélevée. En cas de sous performance, celle-ci viendra en déduction des surperformances les années suivantes sur une période extensible de 5 ans.

1. La commission de surperformance calculée selon la méthode indiquée est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et un fonds indicé réalisant la performance de son indicateur de référence SOLACTIVE EUROPE US MID CAP 50-50 INDEX NTR (SEUUS50N Index) sur l'exercice et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions et de rachats que le FCP réel.

2. La performance du fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

3. En cas de surperformance de la valeur liquidative de la part par rapport à son indicateur de référence, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

4. Dans le cas de sous-performance du Fonds par rapport à son indice de référence, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

5. Si, la performance de la part est supérieure à celle de son indicateur de référence à la fin de la période de référence, une commission est prélevée. Une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

6. Si, la performance de la part est inférieure à celle de son indicateur de référence à la fin de la période de référence, aucune commission n'est constatée :

- quand la période de référence de l'OPCVM est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, la performance cumulée à la fin de chaque période de référence est constatée. Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence. Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de décembre et sont d'une durée d'un an. En cas de rachat de parts, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion (91%) Dépositaire (9%) 0.60% TTC maximum sur les actions			
Dépositaire (100%) S/R sur OPC forfait 150€ TTC maximum Titres de créances et instruments du marché monétaire Forfait max 55€ TTC Marchés à terme Options Eurex max 0.30% Futur Eurex max 1.50€/lot Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations Complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	13 722 714,23	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 419 375,16	15 024 414,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 058 807,48	-1 359 040,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 236 550,71	1 376 923,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 344 910,35	-1 461 192,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-115 961,40	-194 644,37
Différences de change	24 556,58	-12 857,45
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 631 987,13	446 313,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 185 673,75	446 313,38
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	446 313,38	0,00
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-133 698,23	-97 201,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	12 117 832,09	13 722 714,23

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	764 353,95	6,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	764 353,95	6,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	CAD	CAD	DKK	DKK	Devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 651 027,08	46,63	593 262,90	4,90	382 004,11	3,15	520 874,35	4,30
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 163,92	0,02	614,25	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	22 087,70	0,18	44 048,17	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-132 691,88	-288 636,47
Total	-132 691,88	-288 636,47

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-121 932,83	-259 776,26
Total	-121 932,83	-259 776,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-10 759,05	-28 860,21
Total	-10 759,05	-28 860,21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-198 380,08	-375 860,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-198 380,08	-375 860,87

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-153 472,64	-292 451,63
Total	-153 472,64	-292 451,63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-44 907,44	-83 409,24
Total	-44 907,44	-83 409,24
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
18/11/2020	C1 PART CAPI C *	1 064 500,00	10 645,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18/11/2020	II PART CAPI I *	800 000,00	800,000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C1 PART CAPI C	10 648 478,51	93 057,079	114,42	0,00	0,00	0,00	-5,93
31/12/2021	II PART CAPI I	3 074 235,72	2 646,497	1 161,62	0,00	0,00	0,00	-42,42
30/12/2022	C1 PART CAPI C	9 365 101,36	95 451,488	98,11	0,00	0,00	0,00	-2,88
30/12/2022	II PART CAPI I	2 752 730,73	2 739,497	1 004,83	0,00	0,00	0,00	-20,31

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	12 830,716000	1 320 720,76
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-10 436,307000	-1 058 807,48
Solde net des Souscriptions / Rachats	2 394,409000	261 913,28
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	95 451,488000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	93,000000	98 654,40
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	93,000000	98 654,40
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 739,497000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	120,14
Montant des commissions de souscription perçues	120,14
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	120,14
Montant des commissions de souscription r�troced�es	120,14
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0013528304 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	194 045,80
Pourcentage de frais de gestion variables	0,47
Commissions de surperformance (frais variables)	45 521,49
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013528312 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	27 343,83
Pourcentage de frais de gestion variables	0,58
Commissions de surperformance (frais variables)	15 857,34
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Coupons et dividendes	2 778,17
Total des créances		2 778,17
Dettes	Frais de gestion	115 807,15
Total des dettes		115 807,15
Total dettes et créances		-113 028,98

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	11 466 507,12	94,63
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	11 466 507,12	94,63
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	2 778,17	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-115 807,15	-0,96
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	764 353,95	6,31
DISPONIBILITES	764 353,95	6,31
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	12 117 832,09	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			11 466 507,12	94,63
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			11 466 507,12	94,63
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			11 466 507,12	94,63
TOTAL AUTRICHE			473 760,00	3,91
AT0000831706 WIENERBERGER	EUR	21 000	473 760,00	3,91
TOTAL BELGIQUE			360 360,00	2,97
BE0974320526 UMICORE	EUR	10 500	360 360,00	2,97
TOTAL CANADA			1 198 404,42	9,89
CA1375761048 CANFOR CL.A	CAD	27 000	396 656,44	3,28
CA85472N1096 STANTEC	USD	6 600	295 566,56	2,44
CA8934631091 TRANSALTA RENEW	CAD	25 350	196 606,46	1,62
CA94106B1013 WASTE CONNECTIONS	USD	2 500	309 574,96	2,55
TOTAL SUISSE			285 985,69	2,36
CH1169151003 GEORG FISCHER	CHF	5 000	285 985,69	2,36
TOTAL ALLEMAGNE			202 980,00	1,68
DE000WCH8881 WACKER CHEMIE	EUR	1 700	202 980,00	1,68
TOTAL DANEMARK			382 004,11	3,15
DK0060094928 ORSTED	DKK	4 500	382 004,11	3,15
TOTAL ESPAGNE			218 506,68	1,80
ES0122060314 FOMENTO CONSTR.CONTRATAS	EUR	24 774	218 506,68	1,80
TOTAL FRANCE			1 322 038,00	10,91
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	3 000	397 200,00	3,29
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	5 000	228 250,00	1,88
FR0010307819 LEGRAND	EUR	4 800	359 136,00	2,96
FR0010451203 REXEL	EUR	18 300	337 452,00	2,78
TOTAL ROYAUME UNI			113 162,07	0,93
GB00BFMBMT84 SENSATA TECHNOLOGIES HOLDING	USD	3 000	113 162,07	0,93
TOTAL ITALIE			804 080,00	6,64
IT0001207098 ACEA	EUR	20 000	258 400,00	2,13
IT0001250932 HERA	EUR	80 000	201 520,00	1,66

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IT0005186371 INDUSTRIE DE NORA S.P.A.	EUR	24 000	344 160,00	2,85
TOTAL LUXEMBOURG			450 600,00	3,72
LU1704650164 BEFESA S.A.	EUR	10 000	450 600,00	3,72
TOTAL PAYS-BAS			487 014,00	4,02
NL0011821392 SIGNIFY	EUR	12 300	385 974,00	3,19
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	1 200	101 040,00	0,83
TOTAL NORVEGE			234 888,66	1,94
NO0010081235 NEL	NOK	178 000	234 888,66	1,94
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			4 932 723,49	40,71
US00508Y1029 ACUITY BRANDS	USD	2 600	402 228,87	3,32
US0091581068 AIR PRODUCTS AND CHEMICALS	USD	1 000	287 958,90	2,38
US0304201033 AMERICAN WATER WORKS	USD	2 750	391 550,68	3,23
US04271T1007 ARRAY TECHNOLOGIES	USD	6 200	111 953,29	0,92
US05478C1053 THE AZEK COMPANY INCA	USD	11 700	222 086,88	1,83
US1844961078 CLEAN HARBORS	USD	2 000	213 208,78	1,76
US2788651006 ECOLAB	USD	2 300	312 739,84	2,58
US29415B1035 ENVIVA PARTNERS	USD	2 300	113 807,57	0,94
US44980X1090 IPG PHOTONICS	USD	3 300	291 836,52	2,41
US55306N1046 MKS INSTRUMENTS	USD	2 400	189 959,83	1,57
US59001A1025 MERITAGE HOMES	USD	6 700	577 057,45	4,77
US6821891057 ON SEMICONDUCTOR	USD	5 300	308 791,22	2,55
US6907421019 OWENS CORNING NEW	USD	4 200	334 666,04	2,76
US7607591002 REPUBLIC SERVICES	USD	950	114 470,34	0,94
US82489W1071 SHOALS TECHNOLOGIES GROUP CL.A	USD	14 000	322 634,28	2,66
US83417M1045 SOLAREEDGE TECHNOLOGIES	USD	1 500	396 922,00	3,28
US98419M1009 XYLEM	USD	3 300	340 851,00	2,81

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*